Commune d'Ormont-Dessus
Coordonnées moyennes : 2'578'700 / 1'133'300

Plan d'affectation communal

6 septembre 2024 – version pour examen préalable

PROJET

Plan

Approuvé par la Municipalité d'Ormont-Dessous
dans sa séance du ____________________
Le Syndic : Le Secrétaire :

Christian Reber Michka Roch

Soumis à l'enquête publique
du ______________ au ______________
Le Syndic : Le Secrétaire :

Christian Reber Michka Roch

Adopté par le Conseil communal dans sa séance
du ____________________________
Le Président : La Secrétaire :

Frédéric Bonzon Laure Detraz

Approuvé par le Département compétent.
Lausanne, le ______________________
La Cheffe du Département :

Christelle Luisier Brodard

Entré en vigueur le ____________________

Urbanisme – REG A & FSU I 1820 Montreux

repetti sàrl

LÉGENDE PLAN DE ZONES

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

🟫	Zone centrale 15 LAT - Es Galles	⬜	Zone de desserte 15 LAT
🟨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A	🟩	Zone agricole 16 LAT
🟨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B	🟦	Zone des eaux 17 LAT
▨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C	🟧	Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
▨	Zone mixte 15 LAT	🟪	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
🟦	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT	🟪	Zone de tourisme et de loisirs 18 LAT
🟪	Zone d'activités économiques 15 LAT	▨	Zone de desserte 18 LAT
🟩	Zone de verdure 15 LAT - A	⬜	Zone ferroviaire 18 LAT
🟩	Zone de verdure 15 LAT - B	🟩	Aire forestière 18 LAT

Contenus surperposés

▨	Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - Biotopes	☐	Espace réservé aux eaux
▨	Secteur de sport d'hiver 18 LAT	XX.Xm	Largeur de l'espace réservé aux eaux
⋯	Autre contenu linéaire - Chemin de randonnée pédestre		

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

☐	Limite parcellaire	▨	Habitat traditionnellement dispersé
▨	Bâtiment	▨	Biotopes d'importance nationale
▨	Bâtiment souterrain	▨	Biotopes d'importance régionale
⋯	Voie de communication historique (IVS) d'importance régional avec substance	▨	Biotopes d'importance locale
- - -	Voie de communication historique (IVS) d'importance local avec beaucoup de substance	▨	Zone de protection des eaux S1
⋯	Voie de communication historique (IVS) d'importance local avec substance	▨	Zone de protection des eaux S2
▨	Région archéologique	▨	Zone de protection des eaux S3
#	Parcelle inscrite au cadastre des sites pollués	▨	Secteur de protection des eaux Au
○	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels	▨	Aire forestière 18 LAT hors périmètre
+	Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites		

N
Echelle : 1:10'000
0 500 m

LÉGENDE PLAN DES RESTRICTION LIÉES AUX DANGERS NATURELS

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Danger d'inondation, de ruissellement et de lave torrentielle

🟦	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales inondations, ruissellement et laves torrentielles
🟦	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes inondations, ruissellement et laves torrentielles
🟪	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions liées au cas particulier du camping

Danger de glissement superficiel spontané

▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements superficiels spontanés
▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes glissements superficiels spontanés

Danger de glissement profond permanent

▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements profonds permanents

Danger d'avalanche

▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales avalanches
▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes avalanches

Danger d'effondrement

▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales effondrements

Danger de chute de pierres et de blocs

▨	Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales chutes de pierres et de blocs

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

☐	Limite parcellaire
▨	Bâtiment existant
▨	Bâtiment souterrain
▨	Aire forestière 18 LAT hors périmètre

Plan de base établi sur la base des données cadastrales authentifié le

N
Echelle : 1:15'000
0 500 m

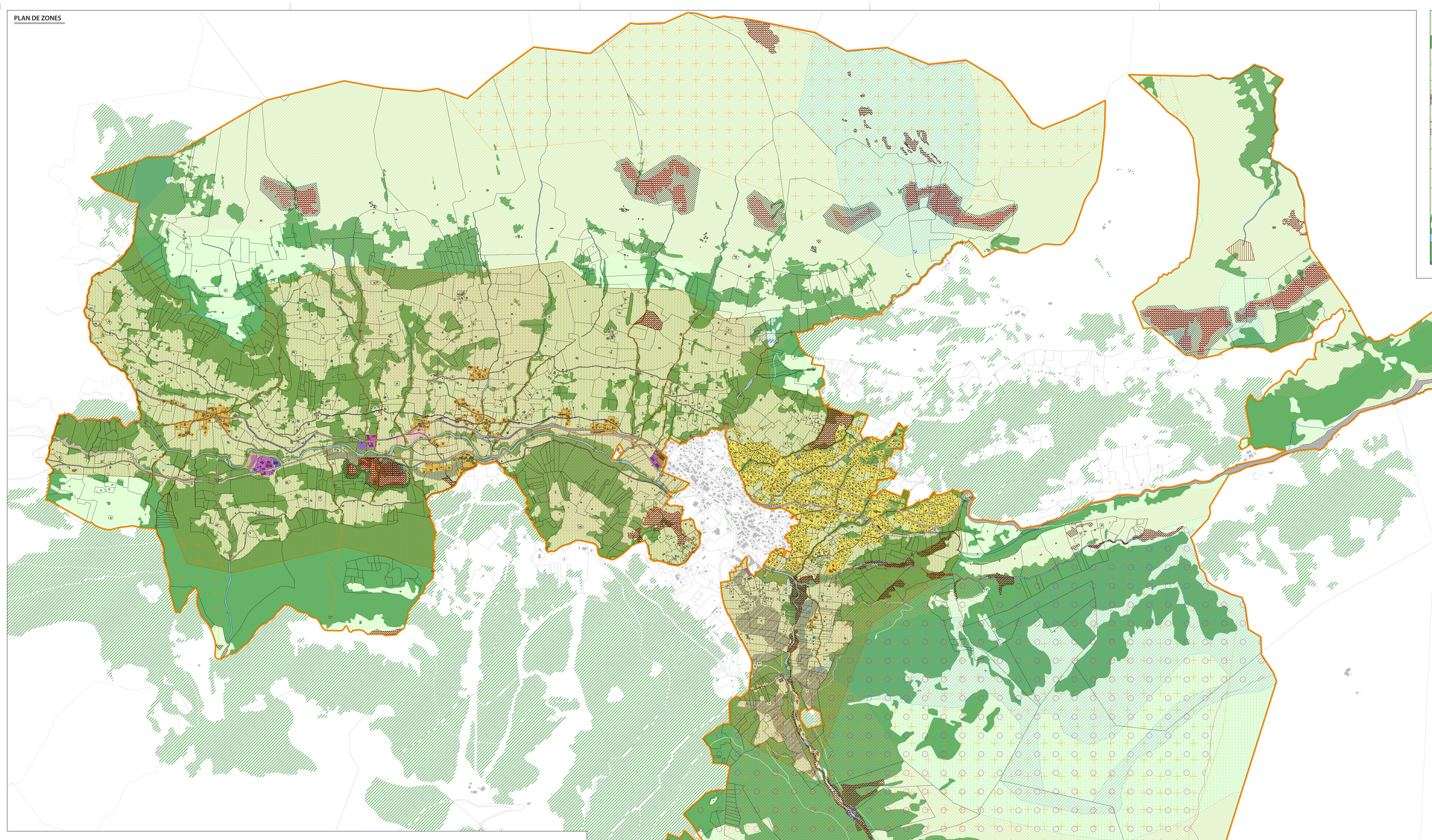
PLAN DE ZONES

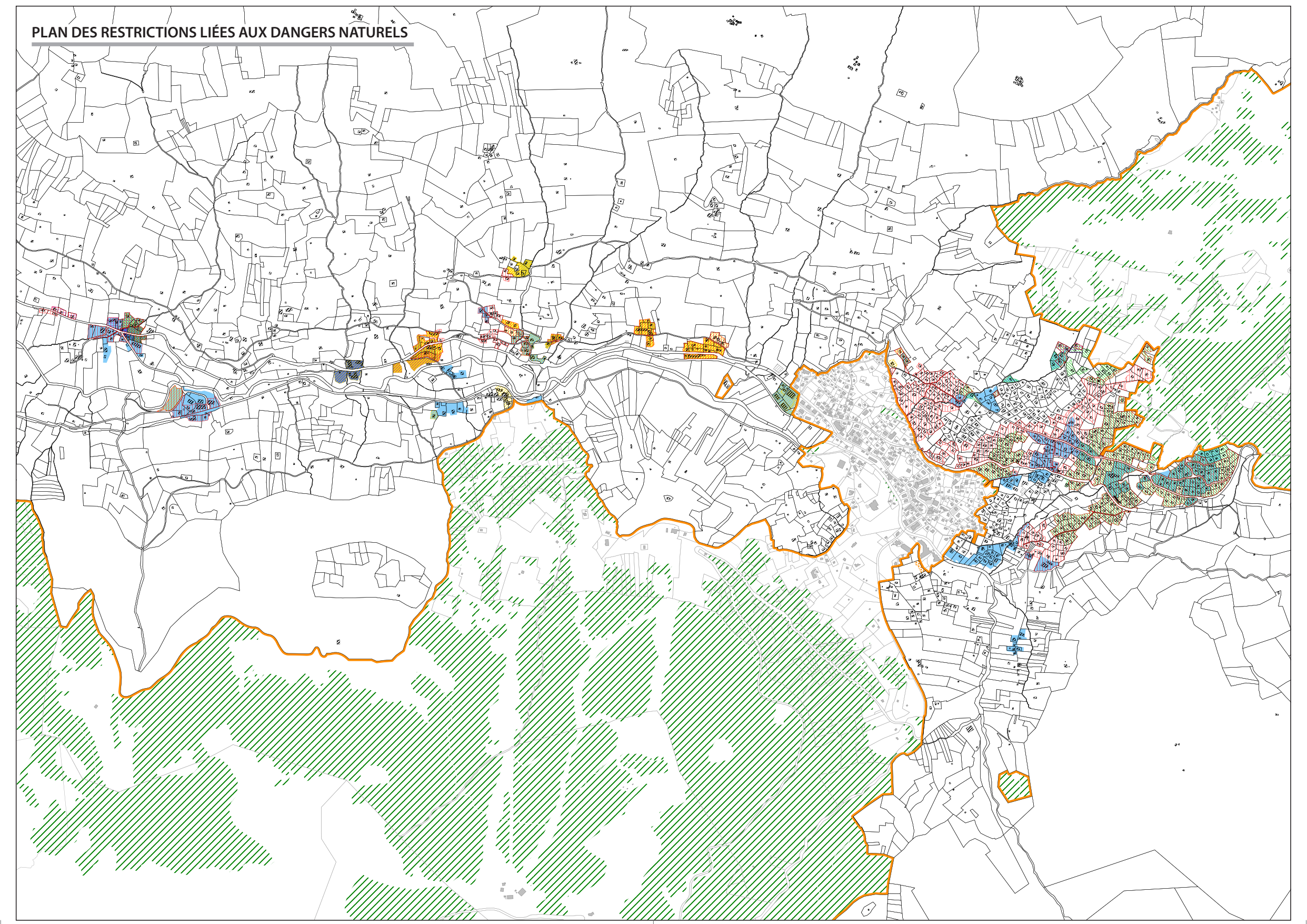
PLAN DES RESTRICTIONS LIÉES AUX DANGERS NATURELS

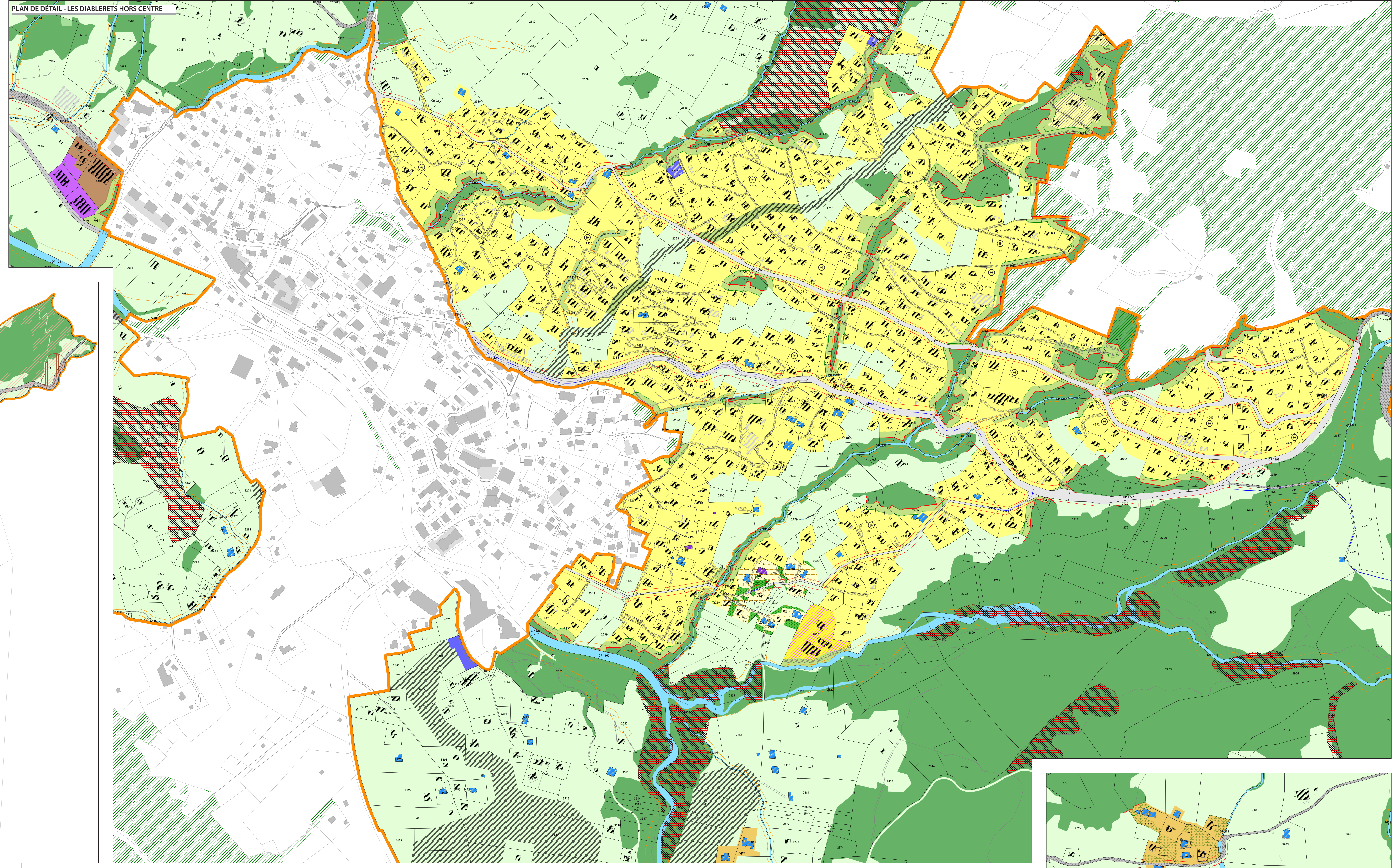
PLAN DE DÉTAIL - LES DIABLERETS HORS CENTRE

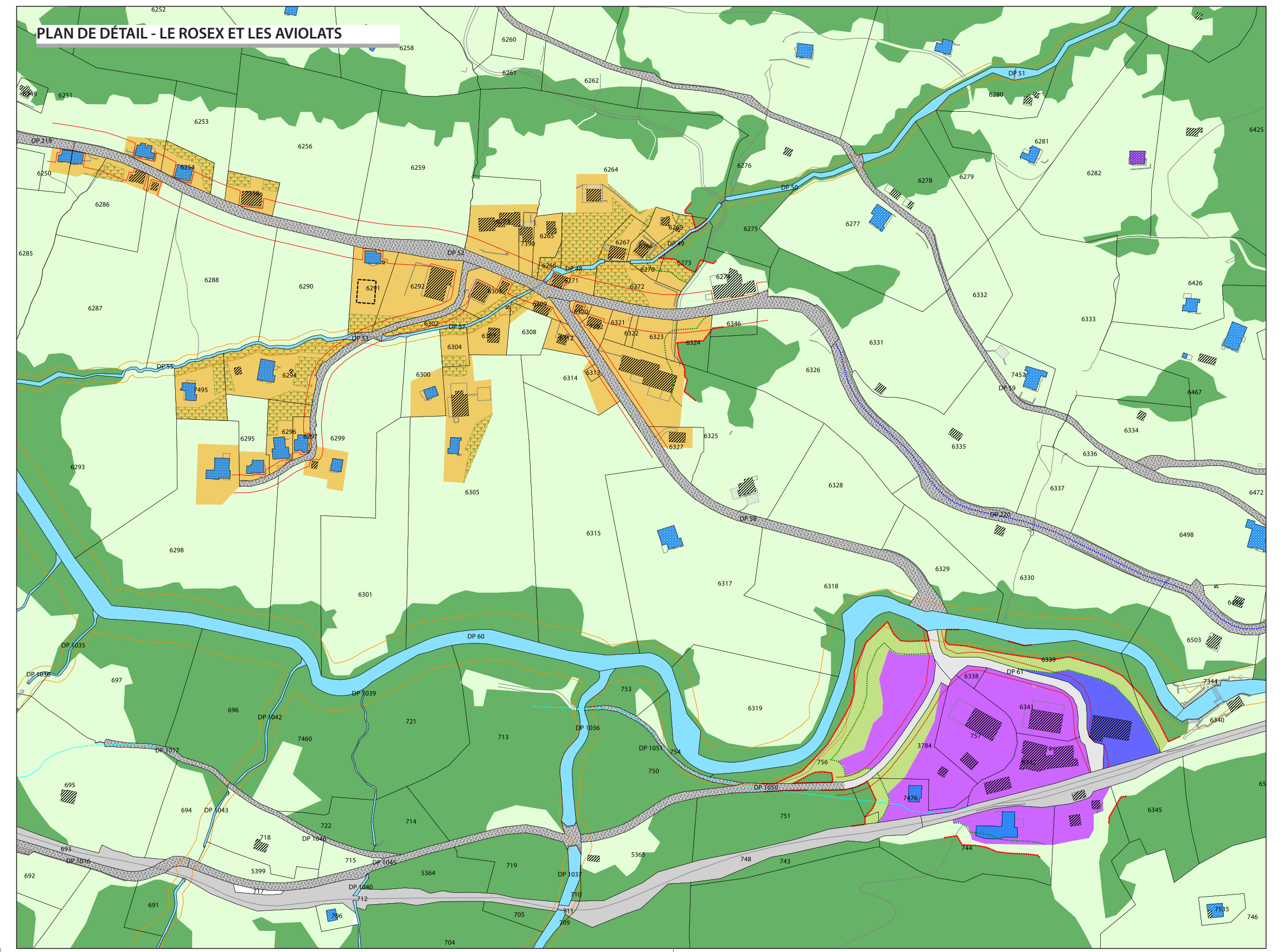
PLAN DE DÉTAIL - LE ROSEX ET LES AVIOLATS

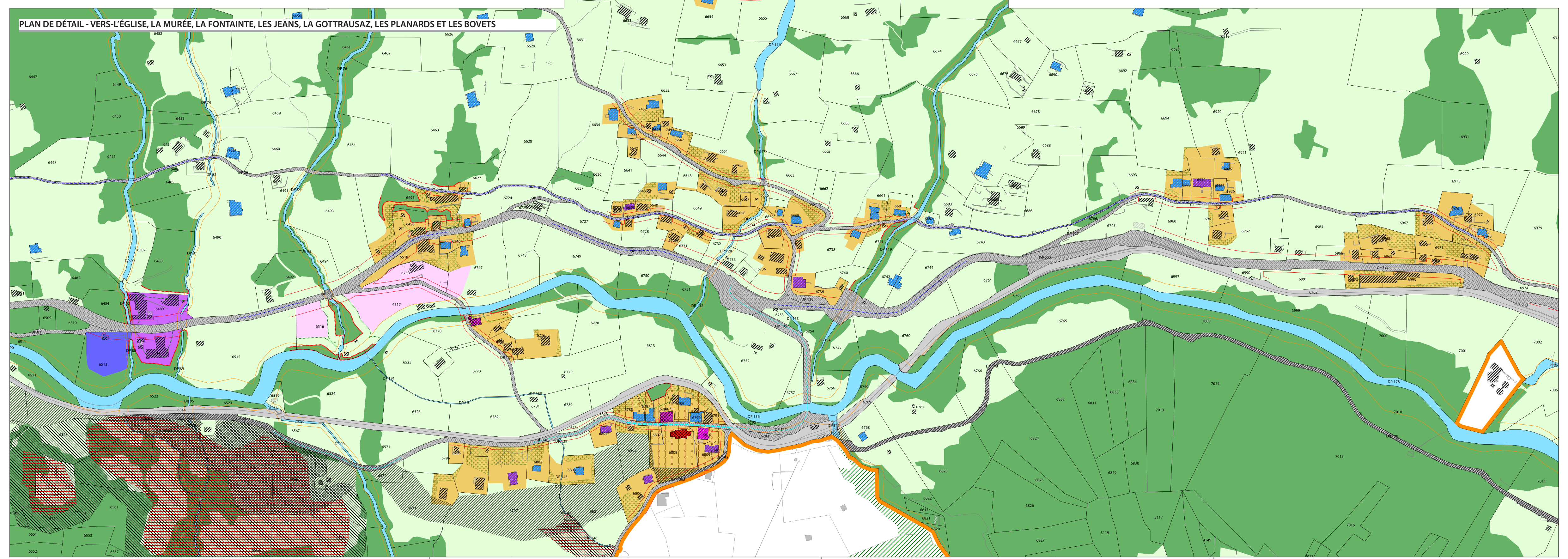
PLAN DE DÉTAIL - VERS-L'ÉGLISE, LA MURÉE, LA FONTAINTE, LES JEANS, LA GOTTRAUSAZ, LES PLANARDS ET LES BOVETS

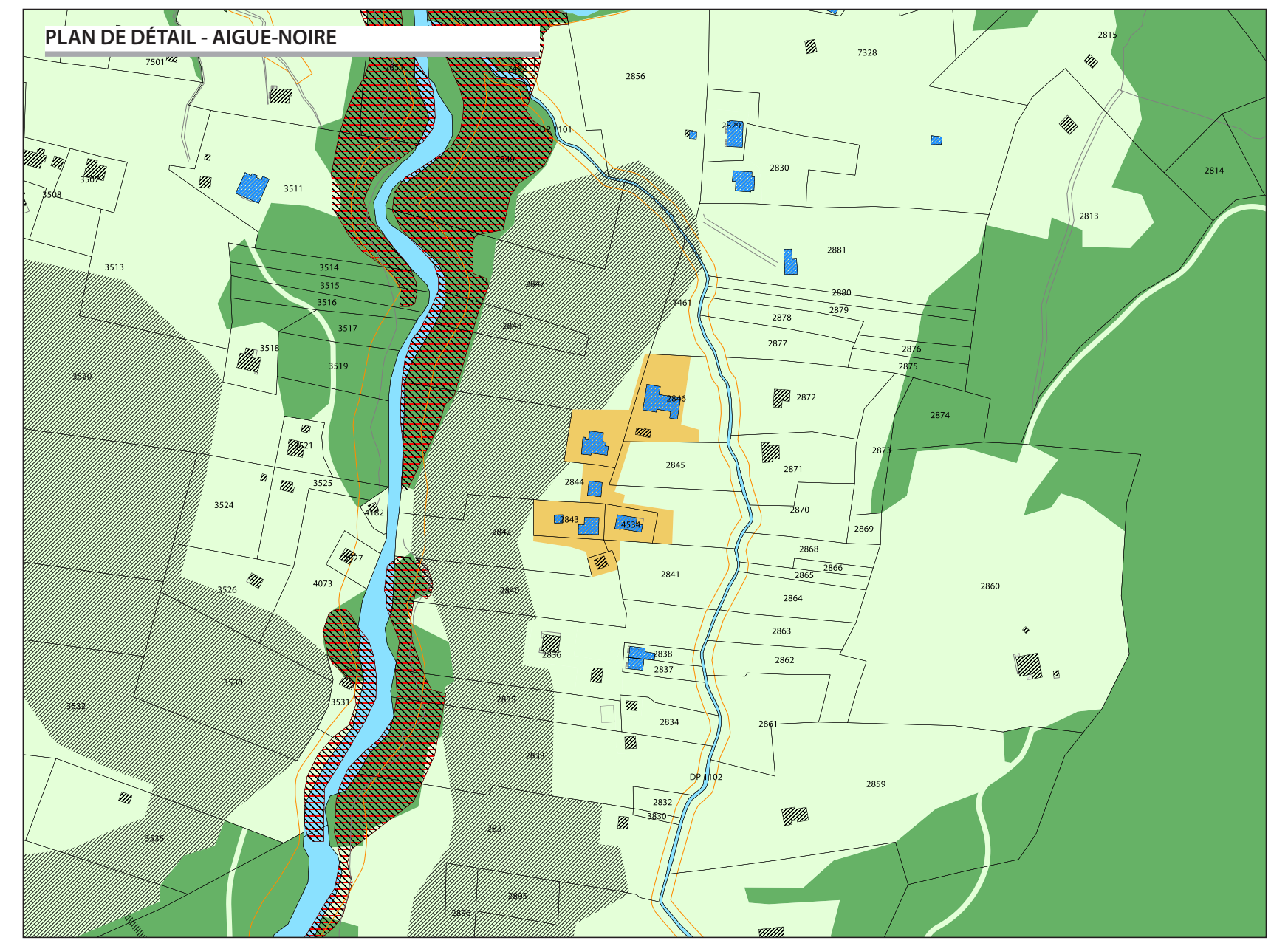
PLAN DE DÉTAIL - AIGUE-NOIRE

LÉGENDE PLANS DE DÉTAIL

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

🟫	Zone cetrnale 15 LAT - Es Galles	⬜	Zone de dessserte 15 LAT
🟨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A (Chalet)	🟩	Zone agricole 16 LAT
🟨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B (Patrimoine)	🟦	Zone des eaux 17 LAT
▨	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C (Gabarits)	🟪	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
▨	Zone mixte 15 LAT	🟪	Zone de tourisme et loisirs 18 LAT
🟦	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT	🟧	Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
🟪	Zone d'activités économiques 15 LAT	▨	Zone de desserte 18 LAT
🟩	Zone de verdure 15 LAT - A	⬜	Zone ferroviaire 18 LAT
🟩	Zone de verdure 15 LAT - B	🟩	Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

▨	Autre zone superposée - secteur de circulation 15 LAT	▨	Autre zone superposée 18 LAT - verdure
▨	Secteur de protection du site bâti 17 LAT - Vers-l'Eglise	☐	Espace réservé aux eaux
▨	Secteur de protection du site bâti 17 LAT - En La Corbaz	⋯	Autre contenu linéaire - Chemin de randonnée pédestre
▨	Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - Biotope	⊛	Autre contenu ponctuel - Parcelle concernée par la disponibilité des terrains non-bâtis
▨	Secteur de sport d'hiver 18 LAT	✱	Objets naturels - Arborisation En La Corbaz

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limite des constructions
- Lisière forestière statique constatée ou confirmée par l'Inspecteur forestier du 3ème arrondissement en date du 16.11.2023
- Limite des 10 m à la lisière forestière statique

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

☐	Limite parcellaire	⋯	Voie de communication historique d'importance régional avec substance
▨	Bâtiment	- - -	Voie de communication historique d'importance local avec beaucoup de substance
▨	Bâtiment souterrain	⋯	Voie de communication historique d'importance local avec substance
▨	Bâtiment classé monument historique	▨	Biotopes d'importance nationale
▨	Bâtiment inscrit à l'inventaire	▨	Biotopes d'importance régionale
🟥	Bâtiment recensé en note «1»	▨	Biotopes d'importance locale
🟪	Bâtiment recensé en note «2»	▨	Aire forestière 18 LAT hors périmètre
🟪	Bâtiment recensé en note «3»		
🟦	Bâtiment recensé en note «4»		

N
Echelle : 1: 2'500
0 200 m